

**Finances publiques** Depuis 2015, le Maroc dispose d'une nouvelle Loi organique des finances. Cette petite constitution nous a promis d'introduire une nouvelle culture de la gestion des deniers publics. Dépenser l'argent du contribuable devrait se faire avec plus de transparence, donner lieu à des résultats et permettre d'obliger le gestionnaire public à rendre des comptes. Le citoyen devrait lui aussi pouvoir suivre l'affectation des ressources nationales au territoire sur lequel il vit. PAR **DRISS AL ANDALOUSSI**

# Exécution de la Loi de finances 2017 : le comptable public livre ses chiffres

**L**a lecture du document budgétaire est devenue plus significative avec le passage d'un langage « codé » fait de paragraphes, de chapitres et de lignes à un classement introduisant la région, le programme et le projet. Nous devons attendre l'exercice 2020 pour pouvoir achever la construction du nouvel édifice financier public.

En attendant, le gouvernement prépare dans les délais le PLF (projet de loi de finances) et le soumet au législateur après son approbation par le Conseil des ministres. Il informe les représentants de la Nation à travers une série de documents qui accompagnent ce projet et les discussions des commissions et des séances plénières finissent par donner lieu à la Loi de finances. Les prévisions en matière de dépenses et de recettes ne sont pas généralement atteintes et c'est grâce aux données collectées par la Trésorerie Générale du Royaume, que l'information comptable sur l'exécution budgétaire arrive à l'opinion publique. Le présent article renseigne sur quelques compartiments de la recette et de la dépense publique exécutée en 2017.

## Des recettes qui dépassent les prévisions

**L**'État a réalisé des recettes ordinaires qui ont dépassé les prévisions de la Loi de finances 2017. Celle-ci avait prévu de collecter 222,281 milliards de DH alors que les recettes

réalisées ont dépassé de 3,1% les prévisions, soit environ 7 milliards de DH. Les principales composantes de recettes qui ont contribué à cette performance sont les impôts directs et taxes assimilés qui sont passés de 86,3 milliards de DH en 2016 à environ 92,8 milliards de DH en 2017, soit plus de 6 milliards de DH en une année. Par rapport aux prévisions, ces impôts ont atteint un taux de réalisation de 103,2%. L'amélioration de la gestion fiscale n'est pas étrangère à cette évolution comme elle ne l'est pas, non plus, par rapport à l'amélioration du classement du Maroc dans le climat des affaires (doing business).

## Les recettes provenant des entreprises et des participations de l'État

**C**lassés comme des recettes non fiscales, les produits des monopoles et des participations de l'État ont été en deçà des prévisions. Ces dernières tablaient sur 8,9 milliards de DH en baisse par rapport aux réalisations de 2016 (9,23 milliards de DH) et n'ont pu finalement atteindre que 8,15 milliards de DH. Les principaux contributeurs à ces recettes sont la Conservation foncière avec 2,4 milliards de DH, l'OCP avec 1,340 milliard de DH et Ittissalat Al Maghrib (dividendes) avec 1,425 milliard de DH. Le grand complexe portuaire «Tanger Med» n'a pas encore fait son entrée dans le cercle des contributeurs aux recettes publiques.

## Les Taxes intérieures de consommation (TIC) : la performance

**P**armi les plus grandes TIC figure celle sur les tabacs manufacturés qui a réalisé une recette de 9,953 milliards de DH, dépassant les prévisions au titre de la Loi de finances de 8,7%. Les taxes sur les produits énergétiques continuent leur ascension au détriment du prix au consommateur, en réalisant une recette d'environ 15,9 milliards de DH. Les boissons alcoolisées (bières, vins et autres alcools) ont rapporté au Trésor public environ 1,430 milliard de DH, dépassant ainsi les prévisions arrêtées pour 2017. Les boissons gazeuses et les limonades n'ont rapporté que 309,6 millions de DH.

## Le Parlement n'a pas trop dépensé

**L**es crédits alloués aux deux Chambres du Parlement au titre des dépenses du personnel n'ont été consommés qu'à hauteur de 64,5% par les députés et 65,9% par les conseillers. La Loi de finances 2018 a tenu compte de cette situation en affectant des montants qui correspondent au taux d'exécution de 2017. La Chambre des députés a bénéficié d'une enveloppe de 363 millions de DH contre 556 millions en 2017 et les conseillers ont vu leurs crédits du personnel passer de 316 millions de DH à 226 millions de DH. Les économies sont conséquentes.

Zouhair Chorfi, Secrétaire général du ministère de l'Économie et des finances, Mohamed Boussaid, ministre de l'Économie et des Finances et Fouzi Lekjaa, Directeur du Budget.



## Les dépenses du personnel: une évolution qui en cache une autre

Les prévisions pour 2017 n'ont pas été atteintes. Les 106,7 milliards de DH prévus n'ont été dépensés qu'à hauteur de 98% permettant une économie de 2,1 milliards de DH. Cette situation s'explique par les départs à la retraite et le recrutement par contrat dans le secteur de l'enseignement qui a bénéficié à un nombre plus important que celui qui a intégré l'administration publique en tant que fonctionnaires. Cette situation figurerait, sûrement, dans les prochaines réunions du dialogue social. Les différences de statuts dans un même secteur pourraient constituer une source de malaise et de tension sociale.

## Les dépenses de matériel et dépenses diverses, toujours budgétivores

Ces dépenses ont coûté en 2017 un montant ayant atteint 82 milliards de DH dépassant les prévisions de la Loi de finances de 1,2%. En 2018, ces dépenses, ne devraient pas dépasser

## LE CHIFFRE

# 67 Mrds DH

C'est le montant des investissements publics de l'Etat.

77 milliards de DH. Une grande partie de ces dépenses est affectée à la prise en charge par l'État de sa contribution dans la caisse de retraite des fonctionnaires et dans celle chargée de la prévoyance sociale (CNOPS). Ces dépenses devraient quitter les champs des charges communes en 2020 pour intégrer les crédits du personnel affectés aux ministères. Les autres composantes de ces dépenses portent sur ce qu'on appelle le «*train de vie de l'administration*». Elles permettent de subventionner les SEGMA, à payer les redevances d'eau, d'électricité, de téléphone et à payer les loyers des bâtiments abritant certaines administrations. Les véhicules automobiles et les frais de réception sont généreusement payés à travers ce compartiment des dépenses publiques.

## L'investissement : une performance en 2017

À u niveau des chiffres, on peut considérer l'année 2017 comme étant exceptionnelle. Le taux de réalisation du budget a dépassé les prévisions de la Loi de finances de 5,4%. Le montant des investissements réalisés a atteint 67 milliards de DH contre des prévisions de 63,6 milliards de DH. C'est un bon indice qui reflète le respect des dispositions de la Loi organique des finances et de la lettre d'orientation du Chef du Gouvernement. Elle ne renseigne pas, par contre, sur l'exécution des crédits alloués au titre de l'année. Dans les dépenses d'investissements, une partie importante est couverte par les crédits reportés. Il faut, néanmoins souligner que le taux d'émission sur les nouveaux crédits a atteint un niveau important. Les ordonnateurs des dépenses sont de plus en plus encadrés dans l'exécution de ces dépenses. Cette évolution ne peut pas renseigner sur la qualité de l'exécution et sur le suivi du respect des cahiers de charges des différents projets. Seuls des travaux d'audit pourraient rassurer sur la bonne utilisation des crédits d'investissement. ■